BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1772

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VALENCIENNES

Ventes et cessions

812 363 489 RCS Valenciennes.
AERO ACTIVITIES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 60000.00 EUR.
Adresse : Aérodrome de valenciennes, 59121 Prouvy.
Précédent propriétaire : 812 363 489 RCS Valenciennes. **AERO ACTIVITIES.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ULM TECHNOLOGIE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Aérodrome de Valenciennes 59121 Prouvy Capital : 201000.00 EUR Numéro unique d'identification : 409587722 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Société absorbee : AERO ACTIVITIES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Aérodrome de valenciennes 59121 Prouvy Capital : 60000.00 EUR Numéro unique d'identification : 812363489 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 380674.00 EUR - passif de 127178.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Actif net apporté : 253 496 euros. Augmentation du capital de ULM TECHNOLOGIE, société absorbante, au titre de l'absorption de AERO ACTIVITIES : 172 860 euros. AERO ACTIVITIES, société absorbée détenant 1 500 actions de ULM TECHNOLOGIE, absorbante, l'augmentation de capital résultat de la fusion sera suivie d'une réduction de capital de 201 000 euros. Rapport d'échange : 1 000 actions de AERO ACTIVITES donnent droit à 215 actions de ULM TECHNOLOGIE. Date d'effet de la fusion : la fusion prendra effet d'un point de vue comptable et fiscal au 1er juillet 2022. A la date de la réalisation de la fusion, la société absorbante succèdera à la société absorbée dans tous ses droits et obligations, la société absorbée sera dissoute sans liquidation. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure au présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de Commerce, devant le Tribunal de Commerce de VALENCIENNES pour les deux sociétés, dans un délai de trente jours à compter de l'insertion du présent avis au BODACC. Montant de la prime de fusion / scission : 427140.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 28.11.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ULM TECHNOLOGIE : 28.11.2022 (au greffe du tribunal de commerce de

Valenciennes). Pour la société AERO ACTIVITIES : 28.11.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes)..

